



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

salariés agricoles

Question écrite n° 93732

Texte de la question

M. Jean-Charles Taugourdeau attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la généralisation de la complémentaire santé collective d'entreprise dans les filières agricoles notamment la filière maïs où un accord de branche avait été pris et conditionnait l'attribution de la complémentaire santé à une clause d'ancienneté. Depuis janvier 2016 tout travailleur saisonnier peut en disposer. Cette généralisation n'a pas lieu d'être puisqu'elle ignore totalement les contraintes propres aux entreprises du secteur. Il lui demande donc si elle a conscience des difficultés que génère cette complémentaire santé et s'il n'est pas possible de réhabiliter à titre d'exception la clause d'ancienneté pour les filières agricoles notamment dans son projet de loi sur le travail.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93732

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 1886

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)